



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0555**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux CitésLab oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 31 mai 2021****Décision n° CP-2021-0555**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Entrepreneuriat - Attributions de subventions aux CitésLab oeuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités pour leurs programmes d'actions 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprises. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale pour proposer un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants, qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, la Métropole propose elle-même une offre de services généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires, qu'elle peut soutenir financièrement, et d'une offre plus experte pour des publics spécifiques.

Cet ensemble, mis en œuvre sur le territoire métropolitain de manière partenariale avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, sous la bannière LYVE, s'organise autour de 3 axes :

- un accueil physique, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs ouverts en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,
- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,
- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

**II - Objectifs poursuivis par la Métropole**

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs d'entreprises au cœur de l'action, de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2021 en matière d'accompagnement des entrepreneurs. C'est le cas des CitésLab, dispositif de sensibilisation à la création d'entreprises et d'amorçage de projets à destination, en particulier, des publics résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de ville et des publics en insertion.

Ces demandes concernent :

- le CitésLab Rhône sud porté par la coopérative d'activité Graines de Sol,
- le CitésLab sud-ouest lyonnais porté par la coopérative d'activité Graines de Sol,
- le CitésLab Portes du sud porté par la Coursive d'entreprises,
- le CitésLab Porte des Alpes porté par l'Association san priote pour l'insertion par l'emploi (ASPIE),
- le CitésLab Villeurbanne porté par l'Association pour le développement local (ADL Villeurbanne),
- le CitésLab Plateau nord porté par l'Association Cap Nord,
- les 2 CitésLab lyonnais : Lyon centre et nord-ouest lyonnais, portés par l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES),
- le dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises Meyzieu, Décines Charpieu, Jonage (DACE MDJ) qui évoluera progressivement vers le dispositif CitésLab en 2022.

La majorité de ces dispositifs opèrent déjà depuis plusieurs années sous l'appellation CitésLab et selon les principes actés par la Caisse des dépôts et consignations qui est à l'origine de ces programmes. En 2019, la Banque publique d'investissement (BPI) a repris la coordination de cette action et a relancé un nouvel appel à projets. La Métropole, en accord avec la BPI, a souhaité revoir son soutien aux CitésLab pour répondre aux enjeux suivants :

- améliorer la couverture territoriale des CitésLab (chaque CitésLab devra étendre sa couverture territoriale pour couvrir progressivement l'ensemble de la Conférence territoriale des Maires -CTM- dont il relève),
- harmoniser son soutien financier aux CitésLab,
- impliquer davantage les CitésLab dans l'accompagnement des publics au revenu de solidarité active (RSA) souhaitant créer leur entreprise, en lien avec les référents de parcours et selon une méthodologie d'accompagnement plus adaptée à la démarche projet permettant ainsi de baliser le parcours des créateurs d'entreprises.

Certains CitésLab existants ne répondront pas au nouvel appel à projets de la BPI (c'est le cas d'Activ'idées à Bron), d'autres dispositifs similaires aux CitésLab se positionneront en 2021 (c'est le cas d'ADL Villeurbanne et de l'ASPIE à Saint Priest) ou en 2022 (DACE MDJ porté par Elycoop).

### **III - Bilan 2020 et plan d'actions 2021**

#### **1° - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2020 et bilan**

Par délibération du Conseil n° 2020-4173 du 29 janvier 2020, la Métropole a attribué les subventions suivantes, d'un montant total de 139 660 € pour le fonctionnement des services d'amorçages de projets :

- 36 200 € à ALLIES pour le CitésLab Lyon centre et pour la Maison de la création d'entreprise,
- 13 800 € à la Ville de Bron pour Activ'idées,
- 7 800 € à la Ville de Rillieux la Pape pour le dispositif CREAR,
- 19 300 € à la coopérative Graines de Sol pour le "Parcours créateur" Rhône-sud et pour le CitésLab sud-ouest lyonnais,
- 13 200 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son service d'amorçage de projets à la Coursive d'entreprises,
- 10 340 € à Elycoop pour le DACE MDJ,
- 16 920 € à l'ASPIE pour le DACE de Saint Priest,
- 22 100 € à l'ADL Villeurbanne pour son programme d'actions.

En 2020, grâce au soutien de la Métropole, ces structures ont accueilli plus de 1 200 personnes et ont accompagné près de 900 porteurs de projet.

#### **2° - Programme d'actions pour 2021**

En 2021, les services des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages de projets poursuivront leurs actions de sensibilisation à la création d'entreprises, d'amorçages et de détections de projets de création, en particulier auprès des publics prioritaires des territoires concernés et des publics bénéficiaires du RSA. La couverture territoriale de chacun des CitésLab sera élargie pour un meilleur maillage territorial.

- le CitésLab Rhône sud porté par la coopérative d'activité Graines de Sol,
- le CitésLab sud-ouest lyonnais porté par la coopérative d'activité Graines de Sol,
- le CitésLab Portes du sud porté par la Coursive d'entreprises,
- le CitésLab Porte des Alpes porté par l'ASPIE,
- le CitésLab Villeurbanne porté par ADL Villeurbanne,
- le CitésLab Plateau nord porté par l'association Cap Nord,
- les 2 CitésLab lyonnais portés par ALLIES,
- le DACE MDJ qui évoluera progressivement vers le dispositif CitésLab en 2022 porté par la coopérative Elycoop.

Chaque CitésLab accueillera entre 200 et 300 porteurs de projets et en accompagnera environ la moitié. Les CitésLab recevront en particulier les publics résidents des quartiers politiques de la ville (en accord avec le cahier des charges de la BPI et les publics bénéficiaires du RSA sur prescription des référents de parcours (en accord avec les orientations de la Métropole en faveur de ce public).

Le budget prévisionnel 2021 des CitésLab et services d'amorçages de projets pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 537 592 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 135 000 € au profit des CitésLab et autres dispositifs d'amorçages pour leurs programmes d'actions 2021, soit 15 000 € pour chacun des 9 dispositifs :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord,
- 15 000 € à l'ASPIE pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son CitésLab Portes du sud,
- 30 000 € à la coopérative Graines de Sol pour ses 2 CitésLab (Rhône sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à ALLIES pour ses 2 CitésLab (Lyon centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à ADL pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE MDJ ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à la création d'entreprises pour l'année 2021 d'un montant de 135 000 € selon la répartition et au profit des bénéficiaires suivants :

- 15 000 € à l'association Cap Nord pour son CitésLab Plateau nord,
- 15 000 € à l'ASPIE pour son CitésLab Porte des Alpes,
- 15 000 € au profit de la Ville de Saint Fons pour son CitésLab Portes du sud,
- 30 000 € à la coopérative Graines de Sol pour ses 2 CitésLab (Rhône sud et sud-ouest lyonnais),
- 30 000 € à ALLIES pour ses 2 CitésLab (Lyon centre et nord-ouest lyonnais),
- 15 000 € à ADL Villeurbanne pour son CitésLab Villeurbanne,
- 15 000 € à la coopérative Elycoop pour son dispositif d'amorçage DACE MDJ,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Cap Nord, ASPIE, ALLIES, ADL Villeurbanne, la Ville de Saint Fons, la coopérative Elycoop et la coopérative Graines de Sol définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 135 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.**